

L'hon. Howard C. Green (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question, je pourrais peut-être traiter de points qui ont été soulevés à propos d'une ou deux questions connexes, vu surtout qu'a paru ce matin dans le *Globe and Mail* une manchette assez étonnante intitulée: "Des appareils de genre d'espionnage s'envolent du Canada."

Aucun appareil de ce genre n'a jamais décollé d'une base aérienne canadienne, et c'est ce qu'a dit clairement le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) dans une déclaration qu'il a publiée hier après-midi; M. Lincoln White, porte-parole du Département d'État, l'a aussi confirmée aujourd'hui à Washington. D'ailleurs, aucun appareil du genre de celui dont on dit là qu'il a servi à de l'espionnage n'a atterri au Canada. Apparemment, l'appareil U-2 est surtout destiné aux vols à très fortes altitudes et sert aux échantillonnages météorologiques et radiologiques. Ces appareils portent la marque de l'aviation des États-Unis et sont conduits par des pilotes de l'aviation américaine; l'avion qui est tombé en Union soviétique n'avait ni l'une ni l'autre de ces caractéristiques.

L'un des appareils qui sert aux échantillonnages météorologiques et radiologiques a fait un atterrissage forcé au nord de Prince-Albert le 15 mars 1960. C'était une envolée courante, ayant pour objet un échantillonnage météorologique et radiologique des couches supérieures de l'atmosphère. Il revenait d'un certain point au-dessus de la baie Liverpool, près de l'embouchure du Mackenzie, et ne s'était pas aventuré hors de l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Le vol en question faisait partie d'une série de vols scientifiques ayant pour but d'obtenir des renseignements précis sur les remous d'air, les formations de nuages en altitude, les courants aériens et la radiation en altitude. Les appareils n'étaient pas armés et toutes ces envolées ont été autorisées de la façon normale. Il ne s'agit pas seulement d'autoriser les envolées et de déposer les plans de vol, mais aussi de préparer des rapports durant le vol et au retour de l'appareil aux États-Unis.

Comme je l'ai dit, un de ces appareils s'est écrasé au nord de Prince-Albert le 15 mars 1960. Il ne fait pas de doute que c'était effectivement un avion de ce genre, et non un avion chargé de survoler le territoire de quelque autre pays. J'apprends de plus que ces avions U-2 n'ont pas un rayon d'action suffisant pour pouvoir, à partir des États-Unis, survoler le Canada puis traverser en territoire soviétique.

[L'hon. M. Chevrier.]

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de traiter cette question cet après-midi, car c'est le temps ou jamais de garder son sang-froid, tant du côté de l'Orient que de l'Occident. Ainsi que je l'ai dit lundi, le gouvernement, comme tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, souhaite le relâchement de la tension et, éventuellement, le désarmement complet. Les articles de ce genre n'aident guère à atteindre ces objectifs.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je voudrais poser une question complémentaire. Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures adopte la même position que le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni et refuse de répondre à toute question se rattachant au service d'information, je comprendrai son point de vue. Nous dirait-il si l'Union soviétique utilise d'autres moyens que des avions, par exemple des sous-marins, pour essayer d'obtenir des renseignements?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il serait utile que je réponde à une question de ce genre.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'ai remarqué que, comme moi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est muni de la première page du *Globe and Mail* d'aujourd'hui et qu'il s'est exprimé avec véhémence en parlant de certaines interprétations qu'on y trouve.

Des voix: La question!

M. Benidickson: Je voudrais poser au secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national une question ayant trait à cette page du *Globe and Mail*. Tous nous avons remarqué...

Des voix: La question!

M. Benidickson: Eh bien, le secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national communiquera-t-il avec Radio-Canada à propos de la façon dont on a atténué la portée de l'article marquant qui paraît en première page du *Globe and Mail* alors que le bulletin de nouvelles radiodiffusé de Toronto à huit heures du matin puise invariablement ses principales informations dans cette page? Le ministère a-t-il fait comprendre à Radio-Canada que cette affaire devait être minimisée ce matin?

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des deux choses que la question du député laisse supposer.